

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ FORMATION CONTINUE MÉTIER PROFESSEUR DES ÉCOLES (CoMÉPÉ)

Cahier des charges du stage de pratique accompagnée 2019-2020

La formation CoMÉPÉ est organisée par l'Institut National Supérieur du Professorat et de d'Éducation (INSPÉ) dans le cadre du service de la formation continue de l'Université Grenoble Alpes¹. Elle regroupe des candidats au CRPE 2020, titulaires au moins d'un Master 1 (ou équivalent) ou bien dispensés de conditions de diplôme.

Dans le cadre de cette formation, le Recteur de l'Académie de Grenoble a donné son accord pour que les stagiaires de formation continue effectuent un stage de deux semaines en pratique accompagnée en classe élémentaire du **lundi 20 janvier au vendredi 31 janvier 2020**.

Objectifs du stage

En articulation avec les apports théoriques de leur formation et les attentes des épreuves d'admissibilité et d'admission du CRPE, ce stage doit permettre aux stagiaires de :

- prendre conscience des compétences professionnelles requises pour exercer le métier de professeur d'école ;
- approfondir leur connaissance des devoirs et des responsabilités de l'enseignant ;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer des séances d'enseignement ;
- développer leur questionnement sur l'adéquation entre objectifs d'apprentissage et travail effectif des élèves ;
- adopter une posture critique vis-à-vis de leur pratique ;
- prendre conscience des exigences du partenariat et du travail collaboratif avec d'autres acteurs ou interlocuteurs du système éducatif.

Modalités

Le stage est réalisé dans une classe de l'école élémentaire auprès d'un professeur d'accueil titulaire.

Au cours de ce stage, chaque stagiaire doit, avec l'aide du professeur d'accueil, concevoir et mettre en œuvre des séances d'enseignement dans les disciplines correspondant aux épreuves du CRPE (français, mathématiques, EPS), il doit également mettre en œuvre tout ou partie de la **séquence disciplinaire** préparée à l'INSPÉ dans le cadre de son option CRPE (au choix : sciences, Histoire, géographie, EMC, arts visuels, musique, histoire des arts, langue vivante)

La première semaine, le stagiaire observe le travail du professeur d'accueil et prend en charge, **avec son aide**, la conception et la mise en œuvre de séances. Chaque séance conduite par le stagiaire doit faire l'objet d'une analyse réalisée dans le cadre d'un entretien par le professeur d'accueil.

La deuxième semaine du stage, les modalités de prise en charge de la classe doivent évoluer jusqu'à une véritable prise en responsabilité des enseignements, ainsi le professeur d'accueil confie la responsabilité de plusieurs demi-journées de classe au stagiaire.

Suivi par le professeur d'accueil

Il est indispensable que les stagiaires rencontrent le professeur d'accueil avant le stage.

Le professeur d'accueil veillera plus particulièrement à :

- la pertinence et la faisabilité des séances conçues par le stagiaire (de la mise en œuvre à l'évaluation) ;
- l'ajustement de la posture d'enseignant du stagiaire :
 - positionnement de l'enseignant quand il s'adresse au grand groupe, à un petit groupe, à un élève ;
 - capacité à percevoir les réactions des élèves et à y répondre.

Le professeur d'accueil engagera le stagiaire dans une posture d'analyse critique à l'égard de sa pratique.

¹ Le descriptif de la formation est disponible sur le site de l'INSPÉ.